

Indicateur n°1.1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes

Finalité : le premier sous-indicateur, qui mesure le taux d'adéquation des dépenses et des recettes du régime général de la Sécurité sociale, synthétise ceux présentés pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficacité. Il vise à apprécier l'équilibre financier global du régime général et à comparer la situation financière des différentes branches. Le second sous-indicateur, qui apprécie l'adéquation des recettes aux dépenses pour l'ensemble des régimes de base, généralise le précédent et donne par là-même une vision plus complète de la situation financière de la sécurité sociale.

1er sous-indicateur : du régime général de la Sécurité sociale

Résultats : l'équilibre global réalisé et projeté pour le régime général de la sécurité sociale est le suivant :

Année	2010	2011	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	311,5	320,3	329,7	340,4	351,1	362,1	373,2	383,9	
Recettes (Mds€)	287,5	302,8	316,4	329,0	340,4	352,6	365,3	377,5	
Solde (Mds€)	-23,9	-17,4	-13,3	-11,4	-10,7	-9,5	-7,9	-6,4	
dont maladie	-11,6	-8,6	-5,5	-5,1	-4,5	-3,4	-2,2	-1,4	
dont AT/MP	-0,7	-0,2	-0,1	0,3	0,4	0,6	0,8	1,1	
dont vieillesse	-8,9	-6,0	-5,2	-4,0	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	
dont famille	-2,7	-2,6	-2,5	-2,6	-2,4	-2,1	-1,7	-1,2	
Recettes / dépenses	92,3%	94,6%	96,0%	96,7%	96,9%	97,4%	97,9%	98,3%	Équilibre

Source : PLFSS pour 2013.

A partir de 2009, la Sécurité sociale a subi l'effet de la crise économique et financière sur ses recettes. La masse salariale du secteur privé, principale assiette des recettes du régime général, a diminué en valeur en 2009 (-1,3%), ce qui n'avait jamais été observé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Malgré une conjoncture plus favorable, l'année 2010 a vu s'amplifier le déficit du régime général (23,9 Md€), la croissance des recettes étant restée inférieure à celle des dépenses. Un redressement s'est amorcé en 2011, grâce à la poursuite d'une évolution modérée des dépenses, à une masse salariale plus dynamique (+3,6%), et à la prise en charge de dépenses supplémentaires de la branche vieillesse, notamment une partie des coûts du « minimum contributif », par le FSV, dans le cadre de la réforme des retraites adoptée à l'automne 2010. L'année 2012 devrait s'inscrire dans le prolongement de cette tendance : les dépenses, notamment d'assurance maladie, continuent à progresser modérément, et les lois de finances et de financement de la sécurité sociale, initiales et rectificatives, ont procuré au régime général un apport de recettes nouvelles de 5,5 Md€, qui ferait plus que compenser l'atonie de la masse salariale privée.

Une nouvelle amélioration de la situation financière du régime général devrait intervenir en 2013 sous l'effet des mesures proposées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. L'ONDAM verra sa progression limitée à 2,7%, et de nouvelles mesures de recettes seront mises en œuvre, d'un rendement de 2,5 Md€, s'ajoutant à l'impact en année pleine des mesures de la loi de finances rectificative de juillet 2012 (4,3 Md€). Ainsi, le solde du régime général pourrait revenir à 11,4 Md€ en 2013, soit une couverture des dépenses par les recettes à hauteur de 96,7%.

A l'horizon 2017, la projection à moyen terme annexée au PLFSS pour 2013 décrit une trajectoire de redressement progressif du régime général. Cette trajectoire laisse persister un déficit (-6,4 Md€ en 2017), mais qui paraît pouvoir être résorbé au moyen d'efforts réguliers en dépenses comme en recettes.

2ème sous-indicateur : de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale

Résultats : pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, l'équilibre réalisé et projeté se présente ainsi :

Année	2010	2011	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	427,2	440,8	454,7	469,8	484,6	499,6	514,8	530,9	
Recettes (Mds€)	401,7	421,7	439,5	457,1	472,7	488,4	504,7	521,8	
Solde (Mds€)	-25,5	-19,1	-15,2	-12,7	-11,9	-11,1	-10,1	-9,1	
dont maladie	-11,4	-8,5	-5,5	-5,1	-4,3	-3,2	-2,0	-1,1	
dont AT/MP	-0,7	-0,1	-0,1	0,4	0,5	0,7	0,9	1,2	
dont vieillesse	-10,8	-7,9	-7,1	-5,4	-5,6	-6,5	-7,2	-7,9	
dont famille	-2,7	-2,6	-2,5	-2,6	-2,4	-2,1	-1,8	-1,3	
Recettes / dépenses	94,0%	95,7%	96,7%	97,3%	97,5%	97,8%	98,0%	98,3%	Équilibre

Source : PLFSS pour 2013.

Le passage en « tous régimes de base » est porteur d'un effet de champ d'une ampleur variable d'une branche à l'autre : presque nul s'agissant des prestations famille, il est de l'ordre de 15 % pour les risques maladie et ATMP et représente un quasi doublement des charges et produits en jeu s'agissant des prestations de retraite. Les tendances du ratio recettes / dépenses « tous régimes » en 2010 et en 2011 sont identiques à celles observées dans le régime général, mais à un niveau plus élevé du fait des mécanismes qui assurent automatiquement l'équilibre de la plupart des régimes autres que le régime général (intégrations financières, affectation de taxes, subventions de l'État). En 2017, le taux d'adéquation des recettes aux dépenses deviendrait égal en « tous régimes » à sa valeur pour le régime général (98,3 %). Le redressement des comptes de la Sécurité sociale implique donc l'ensemble des régimes de retraite, et notamment ceux dont la situation financière s'est dégradée depuis 2010 (CNAVPL et CNAVPL notamment), et pour lesquels le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 propose des mesures permettant leur retour à l'équilibre financier.

Construction des sous-indicateurs : fondé sur les comptes consolidés du régime général (maladie, accidents du travail – maladies professionnelles, vieillesse, famille), le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées au total des produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs. Le second sous-indicateur est construit de manière similaire, mais sur le champ de l'ensemble des régimes de base. Dans les deux cas, l'équilibre est apprécié sous les hypothèses du scénario macroéconomique sous-jacent à celui retenu dans les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Par construction, ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les sous-indicateurs sont exprimés en milliards d'euros courants et portent sur le champ du régime général de la sécurité sociale (1^{er} sous-indicateur) et de l'ensemble des régimes de base (2^{ème} sous-indicateur).

Dans les deux cas, les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations aux provisions et les admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants (annulation de créances qui n'ont plus de chances raisonnables d'être recouvrées). Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Il est à noter que si les soldes globaux du régime général et des régimes de base s'obtiennent par une simple addition des soldes des différentes branches, ce n'est pas le cas pour le total des charges et des produits car il s'agit de comptes consolidés (les transferts entre branches y sont donc neutralisés).